



Au cœur du Jura, découvrez le plus grand et le plus vieux chêne d'Europe

CHÂTILLON (JU)



Châtillon, juin 2021

Bulletin municipal N°04 - 2021

Communications officielles de la municipalité de Châtillon

ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE MARDI 29 JUIN 2021 A 20H00, HALLE DE GYMNASTIQUE, BÂTIMENT SCOLAIRE, DANS LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS SANITAIRES (PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE)

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée ;
2. Statuer sur la demande de naturalisation suisse, respectivement à l'octroi du droit de cité cantonal et communal, présentée par M. Rabetokotany Georges et son épouse Randrianasolo Marie-Aimée, ressortissants de Madagascar, domiciliés à Châtillon ;
3. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux de l'exercice 2020 et voter les dépassements budgétaires ;
4. Prendre connaissance et approuver la modification des articles 3, 4 et 5 du règlement du cercle scolaire du Montchaibeux ;
5. Présentation du projet de piste cyclable reliant Châtillon à Courtételle. Approuver le tracé et les options y relatives afin de développer un projet détaillé ;
6. Divers.

Le règlement mentionné au point 4 de l'ordre du jour est déposé 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal et sur le site internet de la commune.

ASSAINISSEMENT DU RÉSEAU DES EAUX USÉES (PGEE)

Diverses mesures du PGEE sont prévues pour cette année. La mesure se situant au niveau des bâtiments no 23 et 16 de la rue Principale est terminée. La mesure se situant dans le haut du village (Bambois, Haut du Village et rue Principale) devrait débuter la semaine prochaine si les conditions météorologiques le permettent.

Conseil communal

FERMETURE ESTIVALE DU BUREAU COMMUNAL

Le bureau communal sera fermé durant les vacances soit du

Vendredi 9 juillet 2021 au dimanche 1^{er} août 2021

Veillez donc prendre vos dispositions si vous avez besoin de certains documents.

En cas d'urgence durant cette période, vous pouvez contacter le maire au 079 262 69 42

RECENSEMENT DES CHIENS

Petit rappel du règlement à l'attention de tout détenteur de chien.

Art. 1 Obligation d'annoncer

- a) Tout détenteur de chien ou tout détenteur qui acquiert un chien supplémentaire domicilié dans la Commune doit s'annoncer à l'administration communale dans les 30 jours à compter du jour où il est entré en possession du chien, en vue de le faire inscrire au registre communal.
- b) Toute détenteur de chien qui prend domicile dans la Commune doit signaler la détention de cet animal lors de son enregistrement au contrôle des habitants.
- c) Tout détenteur informe l'administration communale lorsqu'il cesse de détenir un chien (mort, vente, donation, etc.).

Nous vous remercions de votre collaboration.

PROTECTION CONTRE LES CRUES

Les travaux de protection contre les crues ont débuté ces dernières semaines. Des camions traverseront régulièrement le village durant ces travaux. Nous vous remercions de votre compréhension pour les éventuels désagréments engendrés, ainsi que pour l'accès au sentier du chêne que sera perturbé.

Conseil communal

Agenda 2021

- Mardi 29 juin 2021 : **assemblée communale**
- Samedi 21 août 2021 : **portes ouvertes école (sous réserve des restrictions sanitaires)**